

---

**Colette Capdevielle**

*Députée  
des  
Pyrénées-Atlantiques  
Conseillère municipale  
Bayonne*

---

**Simon Piveteau**

*Député suppléant*

---

Monseigneur Aillet

Bayonne, le vendredi 7 décembre 2012

Monseigneur,

J'ai pris connaissance de la lettre ouverte que vous avez bien voulu m'adresser par voie de presse et vous en remercie.

Elle est pour moi une occasion précieuse de préciser ma pensée, de corriger quelques inexactitudes, voire quelques confusions et d'affirmer très clairement ma position sur les sujets que vous abordez.

D'abord, je souhaite vous rappeler que ma participation à une manifestation de soutien à quelque cause que ce soit relève de la très précieuse liberté d'expression, chère à la République. Le fait que d'autres associations aient pu se joindre à cette manifestation n'a pas participé de ma décision de répondre à l'appel du « Collectif des libertés de choix ». J'ai choisi de défendre publiquement une cause et continuerai de le faire tant qu'il me sera donné de disposer de mon libre arbitre.

Cette liberté d'expression vaut pour chacun d'entre nous, y compris pour l'Eglise que vous représentez. A ce titre d'ailleurs, je ne conteste pas la légitimité du colloque international pour la vie, contrairement à ce que votre lettre pourrait laisser croire. Je suis favorable à l'expression de tous et à l'écoute de chacun. C'est bien pourquoi j'ai répondu favorablement à votre invitation du 22 novembre dernier, dans le but d'échanger avec vous et de vous éclairer sur mon point de vue, sans chercher à savoir qui s'associe avec plus ou moins grâce aux valeurs que vous défendez.

C'est là ma conception du dialogue.

Vous m'interpellez par ailleurs sur la dignité de la représentation républicaine qui m'est confiée par le mandat de députée.

Sachez que je respecte infiniment toutes les croyances et que je me soucie de la liberté de culte et de pratique de chacun dans sa propre foi.

Néanmoins, je suis mandatée par des électeurs dans un pays démocratique qui a fait le choix de la séparation des pouvoirs au point de l'avoir inscrite dans sa Constitution. Sauf le respect que je vous dois, Monseigneur, bien que souverain dans vos opinions, il ne vous appartient pas de juger de la dignité de la représentation nationale sur des critères par trop subjectifs.

C'est là ma conception de la démocratie.

D'autre part, je tiens absolument à rectifier vos propos qui sont de nature à déformer la perception de ceux que j'ai tenus et que j'assume pleinement.

Mon attachement profond à la notion de « droits de l'enfant » n'est pas incompatible avec la défense de toute forme de parentalité. Il vous paraît sans doute moins œcuménique de défendre cette dernière notion, plus complexe et moins consensuelle. Il s'agit pourtant d'une réalité humaine contemporaine et inexorable. Dans le projet de loi que je serai amenée à voter au Parlement, il est aussi question de protéger les familles monoparentales dont il n'est jamais question dans nos échanges les plus courtois.

Heureusement, le législateur que j'incarne s'occupe des droits de l'enfant, de monoparentalité, et de santé publique autant que du reste, qui vous cause tant de tourment. C'est sans doute pourquoi la République n'a pas choisi de confier le vote des lois aux ecclésiastes.

Enfin, Monseigneur, un projet de civilisation n'est pas la civilisation. Au XXIème siècle, les hommes et les femmes disposent de leur corps et de leur existence autant que de leur spiritualité. La loi encadre cette réalité et les moyens que la modernité génère. La loi doit nous permettre à tous de vivre ensemble et à chacun de s'épanouir au milieu des autres. Elle articule en effet l'intérêt général et les intérêts particuliers.

C'est là, Monseigneur, ma conception de la liberté.

Colette CAPDEVIELLE  
Députée des Pyrénées-Atlantiques